

Questions au Feuilleton

[Texte]

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ÉGLISE ANGLICANE

Question n° 1506—M. Cossitt:

Le gouvernement est-il au courant de l'adoption, lors de la réunion de juin du synode général de l'Église anglicane du Canada, de certaines mesures touchant les pensions, l'avortement, la charte des droits, les droits de la personne, l'expansion industrielle et les revendications foncières des autochtones et a) le cas échéant, quelle est la position du gouvernement à cet égard, b) sinon, le gouvernement communiquera-t-il avec l'Église anglicane du Canada pour obtenir copie des décisions prises afin de les étudier?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Justice, de l'Expansion économique régionale et des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

a) Au sujet des pensions, le synode a préconisé que son bureau national explore si les pensions du gouvernement et les versements d'assistance social défavorisent les couples mariés, et demandé aux directeurs de prendre les mesures nécessaires, au besoin. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est d'avis que les programmes de pension qu'il met en œuvre n'ont pas un caractère discriminatoire à l'égard des couples mariés. Si le montant du supplément de revenu garanti versé à une personne seule est supérieur à celui du pensionné marié, c'est pour tenir compte du coût de la vie dans le cas de chacun.

b) Sans objet.

En ce qui concerne le ministère de la Justice: Non. a) Sans objet. b) Sans objet. Nous serions, bien entendu, très heureux de recevoir les copies des décisions se rapportant au mandat du ministère et leur donnerions notre attention.

En ce qui concerne le ministre de l'Expansion économique régionale: a) et b) Le ministère est au courant des décisions prises par le synode général de l'Église anglicane. Le texte des décisions n'est cependant pas disponible puisqu'il n'est pas encore publié.

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: a) et b) Non. Le ministère aimerait cependant obtenir copie des résolutions appropriées pour les commenter.

LE NOMBRE D'AVORTEMENTS DEPUIS 1975

Question n° 2722—M. Beatty:

Depuis 1975, combien a-t-on avorté de fœtus de a) 21 semaines ou plus, b) 13 semaines ou plus chaque année?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Aux tableaux ci-après figure le nombre d'avortements thérapeutiques autorisés en vertu de la loi actuelle sur l'avortement et pratiqués dans les hôpitaux dotés d'un comité d'avortement thérapeutique. Ces tableaux sont établis par province depuis 1975.

La période de gestation dont il est fait état aux tableaux I et II correspond au laps de temps écoulé entre le premier jour des dernières règles normales et la date de l'interruption de la grossesse. La région a trait au lieu de résidence des femmes qui ont subi un avortement thérapeutique.

Les données pour 1980 ne sont pas encore parues.

Tableau I

Nombre d'avortements thérapeutiques pratiqués dans le cas où la période de gestation était de 21 semaines et plus

Région	1975	1976	1977	1978	1979
Terre-Neuve	1	—	2	—	1
Île-du-Prince-Édouard	—	—	1	—	—
Nouvelle-Écosse	10	16	5	10	11
Nouveau-Brunswick	2	3	1	2	2
Québec	19	22	54	42	33
Ontario	31	19	37	31	23
Manitoba	2	2	6	4	—
Saskatchewan	12	2	1	4	6
Alberta	11	14	26	12	13
Colombie-Britannique	20	14	17	17	25
Yukon	1	1	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—	—
Canada	109	93	150	122	114

Tableau II

Nombre d'avortements thérapeutiques pratiqués dans le cas où la période de gestation était de 13 semaines et plus

Région	1975	1976	1977	1978	1979
Terre-Neuve	64	138	168	174	166
Île-du-Prince-Édouard	13	8	11	7	10
Nouvelle-Écosse	290	382	367	400	314
Nouveau-Brunswick	95	99	82	95	84
Québec	963	1,060	1,004	1,028	1,054
Ontario	4,409	4,109	3,882	3,910	3,873
Manitoba	394	367	421	500	277
Saskatchewan	290	165	126	146	205
Alberta	948	1,064	1,226	1,317	1,363
Colombie-Britannique	1,681	1,724	1,704	1,888	1,752
Yukon	23	11	19	14	14
Territoires du Nord-Ouest	9	26	23	31	17
Canada	9,179	9,153	9,033	9,510	9,129

Nota: 21 semaines et plus inclus.

LES COMPTES NATIONAUX DEPUIS 1926

Question n° 2752—M. Cossitt:

Pour chaque année depuis la Confédération et sur la base des comptes nationaux, quels ont été a) les dépenses, b) les recettes, c) l'excédent ou le déficit du gouvernement?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Les recettes, les dépenses et l'excédent (ou le déficit), selon les Comptes nationaux, de 1926 à 1980-1981 figurent dans le tableau. Les données avant 1926 n'ont jamais été compilées.

Gouvernement fédéral: présentation selon les comptes nationaux

	Recettes	Dépenses (millions de \$)	Excédent ou déficit (—)
1926	389	— 321	68
1927	404	— 336	68
1928	449	— 344	105
1929	418	— 362	56
1930	293	— 389	— 96